

DEMANDE D'AUTORISATION DE RASSEMBLEMENT-LOCATION 2023

VILLE DE PALAVAS LES FLOTS - BASE NAUTIQUE Jean Yves DESCAMP

Renseignements sur le site : Rabah SALHI de 08H00 à 12H00/13H30 à 16H30 en semaine (Tél : 06-49-79-75-97)

Week-end et jours fériés : Patrick Pellat (Tél : 06-32-12-36-75)

Renseignement d'ordre administratif Centre Nautique Municipal : Céline LAMBERT (Tél : 04-67-07-73-76)

Demandeur :

- Association domiciliée à la Base JY Descamp :
- Autre association « Palavasienne » :
- Organisme extérieur à Palavas ou particulier :
- Personnel Municipal ou assimilé :

Nom et prénom DEMANDEUR :

Date de naissance : (Obligatoire pour la saisie)

Adresse : Ville :

Date de la demande :/...../.....

Tél :

Adresse mail :

Convention à remplir, signer et tamponner :

(Ecriture lisible !! Merci)

RASSEMBLEMENT

Jour :

Dates :/...../..... Heures : de à (Libération des espaces à 00h00)

Nature :

Nombre de personnes :

Locaux demandés :

Cabane des pêcheurs :

Salle des caricatures :

Le tarif de location de la salle comprend l'utilisation des tables et bancs sur site et l'utilisation de la climatisation l'hivers dans la salle des caricatures. Un forfait énergie est inclus dans la location

Signature du demandeur :

Lu et approuvé :

Selon les tarifs en vigueur votés, en Conseil Municipal, et, le règlement intérieur régissant la Base Nautique Jean-Yves DESCAMP Convention obligatoire à remplir, signer et tamponner

TARIFS 2023	Période	Organisme extérieur Forfait énergie inclus
Location cabane des Pêcheurs	Du lundi au vendredi	165 €
Location cabane des Pêcheurs	Samedi, dimanche et jours fériés	565 €
Location salle des caricatures	Du lundi au vendredi	225 €
Location salle des caricatures	Samedi, dimanche et jours fériés	425 €
Chèque de caution	Du lundi au dimanche	200 €
	Gratuité accordée	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Prix à régler	

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Régie recettes du Centre Nautique Municipal de Palavas les Flots

Avis de l'Elu délégué

Michel ROZELET

Signature de M. le MAIRE

Christian JEANJEAN